



Régularisation de pension alimentaire

Par **Babichat**, le **28/11/2011 à 10:41**

Bonjour, je suis séparé du père de mon fils depuis 2002. jusqu'à présent, il versait une pension alimentaire de 100 euros/mois. Le 18 novembre dernier, un nouveau jugement a été rendu et la pension a été revue à la hausse : 200 euros/mois. le 5 novembre, il a versé 100 euros de pension, le jugement ayant été rendu le 18 novembre, suis-je en droit de lui demander une régularisation de pension pour ce mois de novembre en sachant que sur le jugement, il est écrit que : "(cela) doit être applicable immédiatement" ?
merci de votre aide
Cordialement